

Canton: N° postal: Commune politique:

RÉFÉRENDUM
contre la modification du 20 mars 1998 de la loi fédérale
sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce
(Loi sur le travail)

Les citoyen-ne-s suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 89 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art.59s.), que la modification du 20 mars 1998 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyen-ne-s qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée en vue d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du code pénal.

N°	Nom <i>(écrire à la main et en majuscules)</i>	Prénom	Date de naissance <i>[jour / mois / an]</i>	Adresse exacte <i>(rue et numéro)</i>	Signature manuscrite	Contrôle
1						(laisser en blanc)
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

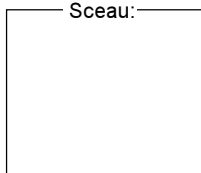
Expiration du délai référendaire le 9 juillet 1998

Le/La fonctionnaire soussigné-e certifie que les ____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaires compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu: _____

Sceau:



Date: _____

